



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux contribuables de la municipalité de Chertsey, par la soussignée, directrice générale adjointe et du Service du greffe, de ce qui suit :

QUE lors d'une séance du conseil de la municipalité de Chertsey tenue le 21 mars 2022, ledit conseil a adopté le règlement 636-2022 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, annulant le règlement 530-2018;

QUE lors d'une séance du conseil de la municipalité de Chertsey tenue le 21 février 2022, ledit conseil a adopté, par sa résolution 2022-072, un projet de règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, lequel projet fut précédé d'un avis de motion;

QUE les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité et sur le site Internet au www.chertsey.ca;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHERTSEY ce 23^e JOUR DU MOIS DE MARS 2022.

Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 23^e jour du mois de mars entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois de mars 2022.

Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe